CONGO BELGE - BELGISCH CONGO

Kigali , le 7 novembre 1960.-

Province Provincie

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI. PARQUET DU RUANDA A KIGALI.-

() Nº 8.247/ILP 16.827/RE.-

Réf. nº :

Annexe Sijlage

Messieurs les Officiers de Police Judiciaire (tous)

Objet

Voorwerp :

Aff. ASARAGE et crts.

KI GALI GI TARAMA NYANZA ASTRI DA SHANGUGU KISENYI RUHENGEKI BIUMBA KIBUNGU KIBUYE.-



Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un Mandat de Prise de Corps existe à charge du nommé: MASARAGE, de la sous-chefferie de chez Mpfizi, Mfizi est le sous-chef de Rugondo, chefferie Bushasha-Nord, territoire de Bubanza - Urundi, non autrement identifié, sans domicile ni résidence connus dans ou hors le Ruanda-Urundi, condamné par jugement RP 154/CG - RTP 16.827/RE du 7 janvier 1960 à un an de SPP.-

LE SUBSTITUT DU PROCURTUR DU ROI, A. VANDEPLAS.-

Mary as and a